

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ZAC DE L'AEROPARC

Avis de mise en ligne

Participation du public par voie électronique préalable à la modification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Aéroparc à Fontaine (90) en vue de l'extension de son périmètre sur la commune de Fossemaigne.

La ZAC de l'Aéroparc de Fontaine étant soumise à une procédure d'évaluation environnementale, les modalités de participation du public par voie électronique ont été définies par délibération n°20-131 du conseil communautaire du Grand Belfort du 15 octobre 2020, conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement.

Un dossier sera mis en ligne à la disposition du public du 11 août 2021 au 10 septembre 2021 12h afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Le dossier comprend notamment :

- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- l'avis de l'autorité environnementale,
- le bilan tiré de la concertation.

Le dossier pourra être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2571>

ainsi que sur le site internet du Grand Belfort.

Le public pourra adresser ses observations ou questions directement sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant clôture le 10 septembre 2021 à 12h00.**

La synthèse de la mise à disposition de l'étude d'impact et la prise en compte des observations et propositions sera présentée, pour approbation, au Conseil communautaire, au cours de la même séance que celle modifiant, le cas échéant, la ZAC.